

**Fédération Nationale des enseignants d'E.P.S.
de l'Enseignement Catholique**



2, rue Laënnec
56230 Questembert
tél. 02.97.26.10.22
fax 02.97.26.17.15
e-mail fnepsec@wanadoo.fr
<http://www.fnepsec.com>

*« la Fédération une équipe pour l'action »
« faire ce qu'on doit, dire ce qu'on croit »
« la Fédération au service de l'équité »
« seules les idées gagnent »*

Questembert le 2 novembre 2004

FNEPSEC

Commission de l'Emploi

« Perte d'Emploi »

Chers Collègues,

En cas de perte d'emploi ou de perte d'heures, on devient prioritaire pour retrouver un emploi sur tout poste vacant. L'Etat et l'enseignement catholique doivent assurer la sécurité de l'emploi des maîtres ; ce sera encore plus vrai avec le nouveau statut «d'agent public de l'Etat» qu'on nous prépare .

Comment procéder et à quelles dates ?

1. **Fin février**, début mars le chef d'établissement déclare les enseignants en perte de contrat ou d'heures (le CE ou les délégués du personnel doivent être consultés).
2. **En mars**, on entre dans le mouvement, comme pour une mutation normale, mais on ne remplit pas les mêmes dossiers (en Bretagne, ce sont les fiches 5, 6 ou 7).
3. **Début avril**, parution sur internet des services vacants (département et académie).
4. Avant la date limite (**en mai généralement**), on formule ses vœux ; vous êtes prioritaire. Dans certaines Académies, aucun Maître n'est nommé dans la matière avant que les perdus d'emploi de cette discipline aient trouvé un « poste ».

Si vous voulez en profiter pour changer d'Académie, les démarches se font peut-être plus tôt, dès janvier.

Si vous le souhaitez, votre dossier pourra être suivi en commission de l'emploi par notre partenaire, le Spelc.

N'hésitez pas à me recontacter. Bon courage.

Marc LEBRETON
Président de la FNEPSEC, et Responsable de la Commission de l'Emploi